AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 29-4-75033887

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 60-95-87 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F
C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

Bulletin N° 30 23 avril 1975

Erratum - Dans le N° 265 de PHYTOMA, page 42 (délais d'emploi des pesticides)-1ère colonne, un décalage a amené la mention "non dangereux pour les abeilles" en face de "carbophénothion" et de "drazoxolon" En réalité, cette mention doit être lue aux lignes "chinométhionate" et "endosulfan".

Cette erreur a d'ailleur été corrigée dans les "tirés à part" (page 19) que recevront prochainement ceux de nos abonnés ne recevant pas "Phytoma".

VIGNE

- Excoriose - En règle générale, le stade favorable au 1er traitement est atteint dans de nombreuses situations - Stades précis et fongicides ont été mentionnés dans le bulletin n° 27 du 14 mars dernier.

- Oïdium - Les périodes chaudes de mai étant favorables à une implantation déjà étendue de la maladie, la protection doit être assurée sur cépages sensibles dès l'apparition des premières feuilles, notamment si le temps est alors chaud et calme.

- Vers gris, chenilles bourrues et Boarmie - On devra rester vigilant et intervenir suivant les indications du bulletin n° 28 du 28 mars dès l'apparition des premiers dégâts. Dans les secteurs habituellement infestés, une surveillance quotidienne est nécessaire, les dégâts étant souvent très importants dès la 2è ou la 3è nuit d'activité des chenilles.

ARBRES FRUITIERS

- Tavelure du poirier - Les traitements conseillés par les bulletins précédents devront être renouvelés d'urgence, dans la moitié Est de la Circonscription à la suite des pluies du 15 avril, ailleurs du fait même de la croissance redevenue très active.

- Tavelure du pommier - Les traitements devront être renouvelés dès réception ou étendues à l'apparition du stade D2 aux plantations non encore concernées.

- Oïdium du pommier - La période de réchauffement brutal de mi-avril a été très favorable au développement des Oïdiums, ce qui nécessite une surveillance étroite et une protection continue, notamment dans les situations abritées.

- Bactériose du noyer - Le fort réchauffement de la mi-avril a déclenché un démarrage de la végétation assez uniforme en toutes régions de sorte qu'un premier traitement généralisé devra être appliqué sans tarder à l'aide d'un produit cuprique à raison de 150g/hl de cuivre-métal (par exemple 300 g d'un oxychlorure 50)

- Anarsia - (sur pousses de pêcher et abricotier en pépinières et sur arbres en formation seulement) Les dégâts de cette mineuse sont parfaitement comparables à ceux de la tordeuse orientale, mais plus précoces du fait que la chenille (brune et non rose) hiverne avant son complet développement qu'elle termine sur les pousses au printemps avant de se nymphoser.

Le réchauffement que nous venons de subir est propice à son réveil et un traitement doit être appliqué rapidement avec un des produits conseillés contre la tordeuse orientale.

- Xylébore - Les conditions ont été favorables à l'activité de l'insecte depuis le 17 ou le 18 avril. Le traitement qui a dû être appliqué depuis ces dates ne sera renouvelé que dans le cas d'une très forte précipitation, la persistance des formules appliquées étant supérieure aux rémanences des traitement classiques.

- Chenilles et Charançons du feuillage - Ces ravageurs ont commencé à se manifester, mais une intervention ne s'impose que si les dégâts menacent de devenir graves.

P210.

- Acariens (Araignées rouges ou jaunes) - Les premières éclosions ont été observées. Il convient dès maintenant de rester vigilant, mais les traitements chimiques ne s'imposent que si les invasions commencent à se traduire par des dégâts visibles.

CULTURES DIVERSES

- Méligèthe et Charançon des siliques - Le stade du traitement contre le méligèthe est maintenant partout dépassé. Dans les parcelles où le piégeage révèle une population importante de chanrançons des siliques, un traitement peut encore s'imposer, mais on se limitera alors très strictement aux produits indiqués "non dangereux pour les abeilles" (endosulfan, phosalone, toxaphène). On notera que les doses nécessaires sont plus élevées que pour lutter contre le méligèthe.

- Didymella sur framboisier - Une certaine recrudescence de la maladie étant observée depuis 1 ou 2 ans, il sera prudent d'appliquer d'urgence un premier traitement en toutes régions. On utilisera une des formules suivantes :

  - bénomyl à 30 g/hl de matière active
  - captane à 150 g/hl de m.a.
  - dithinnon à 50 g/hl de m.a.
  - mancozèbe à 160 g/hl de m.a.
  - méthylthiophanate à 70g/hl de m.a.
  - thirame à 200 g/hl de m. a.

- Oïdium du cassissier - Maintenir la protection.

- Tarsonème du fraisier - Se reporter aux indications du bulletin n°28 du 28 mars, les conditions étant actuellement propices à cet acarien.

LISTE DES INSECTICIDES ET DES ACARICIDES NON DANGEREUX POUR LES ABEILLES

- CHINOMETHIONATE : Morestan , Morestan 2, Morestan-Vilmorin ;
- CHLORPHENAMIDINE : Fundal 300, Fundal 500 EC ;
- DICOFOL : nombreuses spécialités commerciales ;
- DIETHION : Hylémox poudre, Kilspide, Rhodocide ;
- ENDOSULFAN : nombreuses spécialités commerciales ;
- HYDROXYDE de TRICYCLOREXYL ETAIN : Plictran, Plictran RP ;
- PHOSALONE : nombreuses spécialités commerciales ;
- POLYCHLOROCAMPHANE : nombreuses spécialités commerciales ;
- ROTENONE : Cubérol poudrage, Cubérol pulvérisation, Poudre Vilmorin 80 ;
- TETRADIFON : Tédion émulsion ;
- TETRASUL : Animert V 101 ;
- TOXAPHENE : Rhodiaphène poudrage, Rhodiaphène poudra spécial.

L'Ingénieur d'Agronomie chargé des Avertissements Agricoles,

P. LATARD

Le Technicien chargé des questions maraîchères,

G. FERAND

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie Chef de la Circonscription Rhône-Alpes

A.PITHIOUD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant : L. BOUYX